

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2023-1292
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement d'emprunt N° 2023-1292 décrétant des travaux de voirie 2024, soit l'entretien annuel de chemins ruraux 2024 (route des Pionniers, avenue de l'Église, chemin des Pourvoiries, rang de la Carrière, rang du Lac-Boisclair, rang Lavigne et rang Valmont) pour un montant de 13 025 000 \$ et décrétant l'emprunt de 13 025 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2023-1292 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 février 2024.

Le règlement N° 2023-1292 entre en vigueur le 21 février 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 14^e jour du mois de février 2024
et publié le 21 février 2024



Angèle Tousignant, greffière